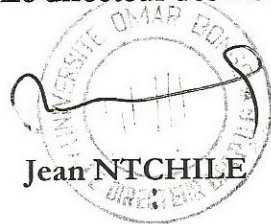


cas où les articles réunis sont d'un même auteur). Ils doivent avoir une introduction, conclusion et bibliographie unique ;

3. les livres peuvent être des actes d'un colloque organisé à l'UOB ;
4. la réédition d'un ouvrage d'un intérêt scientifique avéré est possible ;
5. les revues universitaires sont acceptées.
6. **10 livres** seront publiés, dont **1 collectif thématique** assemblé par les PUG, sur la base d'articles publiés dans les *Annales de l'UOB*, du n° 13 à 15 ;
7. les caractéristiques des ouvrages et des articles seront diffusées dans les appels à publications.

Fait à Libreville, le 20/01/11

Le directeur des PUG



Jean NTCHILE